

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 058-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.11119

Déposée le: 27.02.2014

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PS-JS-PSA (Striffeler-Mürset, Münsingen) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 1155/2014 du 17 septembre 2014
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: Non classifié



Mise en oeuvre dans le canton de Berne de la Stratégie nationale en matière de démence

La démence est à terme un des plus gros défis du système social et du système de santé. Il faut soutenir les aidants et les institutions de long séjour, les ressources actuelles étant insuffisantes. L'augmentation massive du nombre de personnes atteintes de démence pourrait paralyser les institutions sociales jusque-là garantes de la stabilité sociale de notre pays.

Le vieillissement de la population, l'évolution des conditions de vie et de travail, l'augmentation des ménages d'une personne et du nombre de personnes sans revenu ont des effets néfastes sur le système de santé. En Suisse, on estime à 25 000 par année le nombre de nouveaux patients atteints de démence. Quelque 60 pour cent sont soignés à la maison par leurs proches, au prix d'un effort considérable. La prise en charge des malades est très lourde pour les aidants.

La Stratégie nationale en matière de démence 2014-2017 s'oriente autour des axes suivants :

- Information des catégories de population concernées sur les diverses offres de soutien et les mesures de prévention de l'isolement social et de la solitude des personnes concernées.
- Offre adaptée aux besoins dans la prise en charge et les soins quotidiens aux malades.
- Qualité et compétence des diverses catégories professionnelles impliquées dans la prise en charge et les soins.

- Recensement des données nécessaires au pilotage de la planification des soins.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment la stratégie nationale est-elle mise en œuvre dans le canton de Berne ?
2. Quelles mesures prévoit-on concrètement pour réaliser les objectifs de la stratégie nationale ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif est conscient des défis dus à l'évolution démographique et des conséquences du vieillissement de la population. La question de la démence est traitée depuis des années dans le canton de Berne, qui a participé à la Stratégie nationale. Une partie des mesures que celle-ci préconise y sont déjà appliquées. Les mesures prises dans ce domaine sont documentées régulièrement par le *rapport sur la politique du troisième âge dans le canton de Berne* (dont le dernier a paru en 2011 et le prochain est prévu pour 2015).

Question 1

Le canton de Berne soutient depuis plusieurs années les nombreuses initiatives préconisées par la Stratégie nationale en matière de démence. En voici plusieurs exemples :

- La section de Berne de l'Association Alzheimer (ALZ Berne) est subventionnée par mandat de prestations. Sa gamme de prestations va de l'information et de la sensibilisation de la société au conseil et au soutien des personnes concernées et de leurs proches.
- Diverses organisations proposant des prestations pour décharger les proches aidants bénéficient également d'un soutien financier.
- La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) encourage depuis 2008 les centres de jours spécialisés dans la prise en charge de personnes souffrant de démence. Elle subventionne la journée de séjour à raison de 80 francs par patient. L'offre croissante montre le succès de cette mesure.
- L'ouverture d'un centre de compétences en matière de démence et de soins palliatifs (Schönberg à Berne) présente une innovation liant théorie et pratique, permettant d'acquérir des connaissances dans ces deux secteurs et de les transmettre à d'autres spécialistes et institutions. Le centre a pour but de promouvoir la qualité et de renforcer la compétence des divers groupes professionnels prenant en charge les personnes atteintes de démence. Le centre Schönberg fait œuvre de pionnier en Suisse. Il offre également une structure de jour et de nuit pour décharger les proches. Et il en propose une d'intervention de crise pour les proches aidants, lorsque la situation dégénère et que ceux-ci risquent de s'effondrer. La SAP a conclu un contrat de prestations avec le centre pour les trois premières années, de 2014 à 2016. Elle subventionne cette structure d'avenir à hauteur de 1,28 million de francs par an.

Question 2

Le Conseil-exécutif ne prévoit pas de nouvelles mesures concrètes pour le moment, bien que le développement de l'offre actuelle soit à l'étude. Les ressources financières sont limitées en raison de la situation financière du canton.

Par ailleurs, il ne juge pas approprié de prendre sans coordination des mesures qui seraient en réalité à prendre conjointement avec d'autres cantons, notamment celles qui concernent le financement d'une offre adaptée aux besoins. Le canton de Berne participera activement aux travaux de mise en œuvre de la stratégie à l'échelle nationale, qui commencent durant le second semestre 2014. Selon les enseignements tirés du projet, il conviendra de déterminer les mesures supplémentaires à réaliser et de décider si celles-ci requièrent une coordination supracantonale.

Au Grand Conseil